



**Mai 2006**

# LE GROS PIPEAU



## des Négociations Salariales !

**En 2005 la RATP a dégagé des bénéfices record, avec des résultats d'exploitation en hausse de 17% par rapport à 2004, qui était déjà une très bonne année. Pourtant l'attente des agents en matière de revalorisation des salaires est loin d'être satisfaite, et ce malgré la mise en avant par les syndicats de l'obtention d'une prime bonus exceptionnelle de 115 € Brut, qui n'est qu'une duperie supplémentaire parmi toutes celles auxquelles ils nous ont malheureusement habitués !**

Les bons résultats de l'entreprise ne sont pas le fruit du hasard, n'en déplaise à ceux qui veulent en tirer profit, dans la perspective des prochaines élections professionnelles. Vous avez sûrement du commencer à voir, de ci de là, quelques permanents syndicaux recommencer à pointer le bout de leur nez dans les attachements.

Ces bons résultats sont essentiellement le produit d'une productivité réalisée sur notre dos à nous, les besogneux actifs à leur poste de travail, qui subissons de plein fouet la mise en perspective d'une mise en concurrence latente avec tous les dangers de privatisation qui en découlent. Qui de ceux qui travaillent, tous services confondus, ne ressent pas la pression accrue qui s'exerce dans l'entreprise ? Qui donc, à ce titre, peut se glorifier, ou se lamenter, de ces résultats si chers payés ?

Pourtant, si les résultats, eux, sont au rendez vous, nos salaires, eux, sont largement distancés par le coût de la vie, et ce n'est sûrement pas la nouvelle tromperie conclusive d'un accord salarial, que nous servent de concert syndicats et direction, qui viendra combler le manque à gagner d'une politique salariale qui serait indexée sur le coût de la vie !

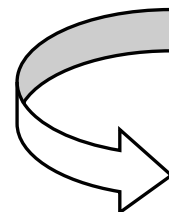
### **Première tromperie à l'annonce des 1,5 % d'augmentation en 2006 !**

- 0,4% en mars = 0,33% au prorata des 10 mois de l'année concernés
- 0,4% en juin = 0,23% au prorata des 7 mois de l'année concernés
- 0,7% en octobre = 0,17% au prorata des 3 mois de l'année concernés

### **Au total, nous avons véritablement obtenu 0,73 % d'augmentation en 2006 !**

C'est bizarre comme tout d'un coup t'as l'impression de t'être fait enflé ? Ah la magie des chiffres et des effets d'annonces.... D'autant que les partenaires sociaux (cette dénomination englobe bien syndicats et direction) sont passés Maîtres dans l'art de la communication et de la désinformation.

**Mais là ne s'arrête pas la tromperie, tu n'arriveras au bout de tes surprises qu'en retournant délicatement ce tract, comme l'ont fait les partenaires sociaux avec une partie très sensible de ton anatomie.**



## **Deuxième tromperie, l'obtention d'un bonus exceptionnel de 115 Euros Brut dans le cadre des négociations salariales 2006 !**

L'obtention de ce bonus exceptionnel tient bien moins du fait de négociations acharnées de la part de nos valeureux signataires de l'accord salarial 2006, que de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2006, et plus spécifiquement de son article 17 dont nous te livrons ici quelques extraits.

**Les entreprises** ou établissements couverts par une convention de branche ou un accord professionnel de branche sur les salaires conclu entre le 1er janvier 2005 et le 15 juin 2006 en application de l'article L. 132-12 du code du travail et applicable en 2006, ou ayant eux-mêmes conclu, en application de l'article L. 132-27 du même code, un accord salarial entre le 1er janvier 2005 et le 15 juin 2006, applicable en 2006, **peuvent verser à l'ensemble de leurs salariés un bonus exceptionnel d'un montant maximum de 1 000 EUR par salarié....**

**Ce bonus ne peut se substituer à des augmentations de rémunération** et à des primes conventionnelles prévues par l'accord salarial ou par le contrat de travail. Il ne peut non plus se substituer à aucun des éléments de rémunération au sens de l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale versés par l'employeur ou qui deviennent obligatoires en vertu de règles légales ou contractuelles....

**Ce bonus est exonéré de toutes cotisations et contributions d'origine légale ou conventionnelle**

(J.O n°295 du 20 décembre 2005 page 19531)

Silence... Tu crains d'avoir trop bien compris que non content de t'être fait roulé dans la farine, on t'as une nouvelle fois pris pour un CON, comme justificatif d'une bande de technocrates qui se perdent dans d'interminables réunions stériles, et dont la principale préoccupation est de connaître le menu du jour.

Les Champions du monde de la négociation ont donc obtenu 115 € brut quant on pouvait en espérer 1000. Au passage, l'employeur réalise même de substantielles économies en matière de charges sociales, mais pas trop quand même.

Ne négligeons pas de t'informer que SUD RATP a été écarté de toutes les négociations puisque malgré le soutien de l'écrasante majorité de nos adhérents, et dans l'attente d'une décision de justice, c'est désormais la RATP qui décide qui nous représente à sa table, et croyez-nous, elle n'invite que ses plus chers amis, et surtout elle prend soin de bien les nourrir !

Allez, va te coucher et arrête de lire nos tracts négatifs à l'excès, et surtout n'oublie pas d'adopter **LA POSITIVE ATTITUDE**. Après tout on a bien le droit d'être Naïf, mais attention, des fois ça fait mal...

**Tract totalement inconvenant et irrévérencieux**

**Cotisations : 60€/an**

**SYNDICAT SUD/RATP**  
4, rue Henri Barbusse  
94110 ARCUEIL

